



Le présent projet est financé par l'Union européenne



## Maroc, Tanzanie et Yémen *et les principaux pays d'origine*

### Description de l'action

Une assistance au retour volontaire adéquate et une réintégration durable ne peuvent être assurées sans une implication des différentes parties prenantes et un renforcement de capacités des autorités des pays d'origine, de transit et d'accueil concernés. Les autorités du Maroc, Tanzanie et Yémen ont reconnu la nécessité d'ajuster leurs politiques face aux défis liés à la situation des migrants vulnérables en détresse et des flux migratoires mixtes dans leurs territoires. L'action contribuera entre autres, à améliorer les capacités existantes des trois pays respectifs, et celles des pays d'origine clés, afin d'assurer une gestion à long terme des flux migratoires mixtes et répondre aux besoins immédiats des migrants vulnérables qui vivent actuellement dans ces pays. L'action durera 24 mois de février 2015 à janvier 2017.

### Objectifs de l'action

L'objectif global est de contribuer au développement d'approches de gestion de la migration basées sur les droits de l'homme afin de répondre aux besoins des migrants vulnérables et en détresse dans les pays d'origine, de transit et de destination cibles.

Les trois objectifs spécifiques de l'action sont :

- **Renforcer les capacités des partenaires gouvernementaux et de la société civile au Maroc, en Tanzanie et aux pays d'origine clés afin de gérer les migrations dans le respect des droits de l'homme et répondre aux besoins des migrants vulnérables et en détresse.**
- **Assister à un retour volontaire, en toute sécurité, vers les pays d'origine des migrants vulnérables et en détresse au Maroc, en Tanzanie et au Yémen en étroite collaboration et coopération avec les gouvernements impliqués.**
- **Améliorer la collaboration et le dialogue entre tous les pays impliqués dans le retour et assurer une meilleure assistance aux migrants en détresse dans leurs pays d'origine.**

### Activités principales

- Assistance technique.
- Formation et renforcement des capacités dans la gestion des migrations.
- Campagnes médiatiques, stages/cours pour les jeunes journalistes.
- Cartographies et analyse des flux migratoires mixtes et des profils des migrants.
- Soutien pour renforcer les mécanismes de coordination et de coopération entre les autorités locales et nationales dans la gestion des flux migratoires mixtes.
- Assistance au retour volontaire et à la réintégration des migrants vulnérables et en détresse.
- Visites d'études dans les États membres de l'UE sélectionnés ou autres pays traitant les flux migratoires mixtes.
- Des ateliers de travail régionaux pour promouvoir le partage des meilleures pratiques et leçons apprises.

### Groupes cibles

- Institutions gouvernementales engagées dans la gestion de la migration dans les pays cibles.
- Migrants vulnérables et en détresse.
- Société civile et médias.

### Bénéficiaires de l'action

- Gouvernements des pays cibles.
- Migrants et retournés.
- Acteurs non-gouvernementaux assistant les migrants en détresse

### Résultats prévus

- Renforcer la capacité des autorités des pays de destination et pays d'origine clés pour répondre aux enjeux liés aux migrants vulnérables et/ou en détresse, y inclus leur retour et assistance dans leurs pays d'origine.
- Sensibiliser le grand public, les médias, les journalistes et la société civile sur la migration internationale dans toutes ses dimensions, la situation des migrants dans les 3 pays cibles ainsi que les risques de la migration irrégulière.
- Mettre à disposition des migrants vulnérables et en détresse une assistance complète au retour volontaire, avec l'implication directe des autorités locales des pays d'origine et de destination.
- Les cas vulnérables vont bénéficier d'une assistance améliorée et adaptée à leurs besoins après leur retour dans leurs pays d'origine.
- Promotion et renforcement d'échange et de collaboration entre les pays partenaires, y compris les pays d'origine et d'accueil des migrants.
- Faciliter la coopération sur les questions sensibles liées à la migration et en extraire de bonnes pratiques pour les interventions futures dans les pays concernés.



Le Maroc est un pays de transit et de destination pour les migrants désireux d'atteindre les côtes européennes et a été le premier partenaire nord-africain à signer un partenariat pour la mobilité avec l'Union européenne (UE) en Juin 2013. Suite au rapport du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) et les instructions royales de Sa Majesté le roi Mohammed VI en Septembre 2013, le gouvernement du Maroc a adopté une nouvelle politique de migration, qui respecte les principes des droits de l'homme et qui assure plus de protection pour les migrants résidant au Maroc.

Le Ministère de l'Intérieur estime que 25 000 à 40 000 migrants se sont trouvés en situation irrégulière au Maroc à la fin de 2013. La majorité provient de pays de l'Afrique de l'Ouest et vit dans des conditions précaires. Dans le cadre de la nouvelle politique de migration, le Maroc a mené jusqu'en 2014, une campagne de régularisation des migrants en situation irrégulière et travaille actuellement sur le développement de trois nouvelles propositions de loi sur l'asile, traite des êtres humains ainsi que la migration.

## Les principales activités au Maroc et aux pays d'origine

- L'aide au retour volontaire et à la réintégration de 800 migrants en détresse, avec l'implication directe des autorités marocaines et des pays d'origine.
- Mise à disposition des cas vulnérables, une assistance améliorée et adaptée à leurs besoins.
- Formations et renforcement des capacités des autorités gouvernementales et des acteurs de la société civile au Maroc et dans les principaux pays d'origine.
- Visites d'études dans les États membres et les institutions de l'UE sélectionnés.
- Formations spécifiques et renforcement des capacités des journalistes.
- Stages/cours pour les jeunes journalistes marocains.
- Campagnes médiatiques.
- Promotion de partenariats et renforcement des capacités des acteurs locaux pour améliorer l'assistance de réintégration aux retournés dans leur pays d'origine.
- Atelier régional sur la politique de retour et réintégration.

## Les pays d'origine



Nigéria



Cameroun



Côte d'Ivoire



Guinée-Conakry

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'Organisation Internationale pour les Migrations et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

### Pour plus d'information, veuillez contacter :

L'Organisation Internationale pour les Migrations - OIM Rabat, Maroc  
 11, rue Aït Ourir, « Pinède », Souissi, Rabat - Maroc • Tél: +212 (0)5 37 65 28 81 • Fax +212 (0)5 37 75 85 40  
 Email : [iomrabat@iom.int](mailto:iomrabat@iom.int)  
<http://morocco.iom.int>